

**REPOSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question Rebecca Joly –**

**Lutte contre le bostryche : quelles actions du Conseil d'Etat ? (22\_QUE\_22)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*L'été qui s'annonce pourrait à nouveau être marqué par de nouvelles périodes de sécheresse avec ses usuelles attaques de bostryches. Quelles actions le canton prévoit-il pour protéger la forêt ?*

*(Signé) Rebecca Joly*

## Réponse du Conseil d'Etat

- La phase de pullulation de bostryches typographes actuelle a débuté en 2018 à la suite de dégâts de tempêtes et de l'été caniculaire et sec. Après une culmination en 2020, le volume de bois endommagé par le bostryche est en diminution. La situation reste toutefois critique et de nouvelles périodes de sécheresse combinées à des températures élevées pourraient à nouveau affaiblir les épicéas et dynamiser les populations de bostryches.
- La stratégie du Canton visant à endiguer la propagation du bostryche afin de préserver les fonctions de la forêt est basée sur la surveillance et l'exploitation des foyers, la préservation de ses ennemis naturels et, à plus long terme, l'adaptation des forêts au changement climatique :
  - Le Canton a mis en place en 2018 une veille phytosanitaire (toujours en vigueur) pour appuyer les gardes forestiers. Celle-ci vise à détecter de façon précoce l'apparition de nouveaux foyers de bostryches afin de pouvoir intervenir rapidement et efficacement.
  - Dans le cadre de la convention-programme Forêt, le Canton et la Confédération soutiennent au moyen d'aides publiques les propriétaires forestiers pour lutter activement contre la prolifération des foyers de bostryches dans les secteurs jugés prioritaires, notamment les forêts de protection contre les dangers naturels et les forêts de production de bois avec des proportions importantes d'épicéa.
  - La directive du Canton précise que ces aides publiques ne sont toutefois allouées que pour éliminer les épicéas dans lesquels la présence de bostryches est encore avérée. Les épicéas dépéris dans lesquels ne se trouvent plus de bostryches vivants doivent être laissés en place afin de ne pas éliminer ses ennemis naturels qui vivent aussi sous l'écorce. En effet, plusieurs centaines d'espèces de prédateurs (coléoptères, acariens, etc.) ou pathogènes (p.ex. des champignons) s'attaquent au bostryche et contribuent à prévenir sa pullulation et ainsi limiter la taille de ses populations. Les ennemis naturels du bostryche ont généralement des cycles de développement plus long que ce dernier. Un abattage et un écorçage des épicéas desquels les bostryches se sont déjà envolés seraient donc contreproductifs puisque seuls ses antagonistes seraient éliminés.
  - Un des axes de l'adaptation des forêts aux changements climatiques est la promotion d'essences mieux adaptées au changement climatique, et en principe moins vulnérables face aux ravageurs favorisés par les périodes de sécheresse et de canicule. Cette adaptation est soutenue par le biais du plan climat et fait partie des orientations stratégiques de la politique forestière 2040 (PoIFor2040), adoptée récemment par le Conseil d'Etat. Cette adaptation conduira peu à peu à une diminution des proportions d'épicéas, notamment à basse altitude, et donc des dégâts dus aux bostryches.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 juin 2022

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*